

COMMUNIQUE

Collectif de *D*éfense des utilisateurs du *C*hauffage urbain de *C*lichy

UN COMPROMIS INACCEPTABLE TROP ELOIGNE DES ATTENTES DES UTILISATEURS DU CHAUFFAGE URBAIN DE CLICHY

Le CDCC a pour but la défense des intérêts des Clichois, directement ou indirectement, victimes du prix excessif du chauffage urbain.

Le CDCC ne peut accepter le chantage de GDF Suez qui conditionne l'obtention de 20% de réduction à une prolongation de la concession de 17ans, soit jusqu'en 2032.

Le CDCC considère cette réduction comme une avancée. Cependant cette baisse reste très insuffisante au regard des attentes des clichois notamment par rapport aux tarifs pratiqués dans d'autres villes ayant adopté le même mode de chauffage et aux chiffres provenant tant d'AMORCE que du rapport Pöyry.

Par ailleurs, cette proposition Mairie / GDF Suez ne prend pas en compte les trop-perçus considérables encaissés par l'opérateur, délégataire de service public. Le montant de ses profits est estimé à plus de **110 millions** d'euros dont 12 millions depuis 1991 pour les seuls locaux municipaux. Ces sommes restent dues.

Toutes nos questions, nos remarques justifiées, nos courriers sont restés sans réponses et n'ont rencontré que silence et mépris.

CES DEMANDES SONT LEGITIMES, RAPPELONS EN L'ESSENTIEL:

- réduction immédiate de 40 % des factures de tous, sans discrimination entre les utilisateurs ;
- remboursement des sommes versées indûment pendant des décennies;
- transparence dans la facturation du poste Chauffage, le plus important des charges ;
- concertation avec les représentants des usagers avant toute signature d'un nouveau contrat et avis de la commission qui vint d'être créée ;
- maintenance effective des infrastructures et du réseau de chaleur (patrimoine clichois).
- réduction des pertes de vapeur sur le réseau, pertes facturées tous les mois aux utilisateurs.

Pour aboutir à un accord juste et équitable ; pour permettre à la commission de jouer pleinement son rôle et pour obtenir l'avis d'experts sur les solutions alternatives (biomasse, accord avec CPCU...) un moratoire d'un an est indispensable. Ce délai permettrait également de vérifier si les 20% de baisse ont bien été répercutés sur les factures et si les pertes incontrôlées de vapeur, estimées à 17%, ont bien été ramenées à un taux acceptable.

Le recours à la procédure d'urgence est d'autant plus condamnable et inacceptable que chacun connaît, la Mairie en particulier, la date butoir du 31 /12 2011 depuis des années !

Le CDCC attend des élus clichois une décision sage qui aille dans le sens de l'intérêt général.

Le CDCC qui regrette qu'un grand débat n'ait pas eu lieu en Conseil Municipal réclame un vote permettant aux clichois de connaître la position de chacun des élus.

La pétition qui circule dans toute la ville a recueilli à ce jour plus de 2 000 signatures. Ce nombre ne cesse de grossir ce qui conforte notre position et notre volonté de poursuivre l'action.

Le bureau du Collectif